



Le Bulletin

Volume 52 Numéro 13

Édition du 9 mai 2024

Dans ce Bulletin

Nouveau statut E2 pour les enseignants : 124 postes seraient octroyés à l'été 2024!.....p1-2

Trois sessions d'information offertes par le SEHR (CSQ).....p.2

Journées pour la correction des épreuves ministérielles en 2023-2024.....p.2-3

Vous prenez votre retraite : avez-vous pensé aux assurances?.....p.3-4

Vous cherchez des assurances adaptées à vos besoins?.....p.4

À l'Agenda

Mardi 28 mai 2024

9^e rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Corporation du Fort Saint-Jean,
15, rue Jacques-Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu

Mercredi 29 mai 2024

Session d'information sur l'affectation des enseignants en poste

Heure : 16 h 30

Lieu : Bureaux du SEHR (CSQ)

Mercredi 12 juin 2024

Session d'information sur l'assurance-emploi

Heure : 16 h 30

Lieu : Teams

Nouveau statut E2 pour les enseignants : 124 postes seraient octroyés à l'été 2024!

C'est face à la pénurie actuelle d'enseignants que le gouvernement a souhaité inclure, à la prochaine convention, l'octroi de postes pour les personnes assurant le comblement de besoins récurrents et prévisibles.

À la grandeur de la province, cela représentait 5 410 engagements. Le Centre de services nous a confirmé que pour notre territoire, il y aurait **124 postes créés**, correspondant à ce statut d'emploi. Il peut s'agir de tâches comme des remplacements de congés sans solde, d'invalidité longue durée ou tels qu'un remplacement de personnes libérées de leur tâche enseignante.

Si l'obtention de ce statut d'engagement est à la base une bonne nouvelle, il faut toutefois mettre un bémol sur les conditions de travail s'y rattachant. En effet, bien que les textes ne soient pas terminés d'écrire, nous savons que selon les principes de l'entente, ces tâches seraient à 100% et uniquement pour le personnel légalement qualifié (étant entendu qu'une personne inscrite à l'université ou détentrice d'une tolérance d'engagement est considérée comme légalement qualifiée) et que ces derniers ne pourraient pas se prévaloir des conditions liées aux congés sans solde (à temps partiel ou non) selon l'article 5-15.00. de la convention locale. De plus, ces enseignants pourraient voir leur tâche modifiée en cours d'année par la direction. Toutefois, si la modification entraînerait un changement de champ, il faudrait que l'enseignante ou l'enseignant accepte.

Autres postes offerts

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on prévoyait déjà procéder à 80 embauches pour des postes permanents cet été. En combinant l'embauche des enseignants E2, cela représente donc 204 octrois de postes! Aussi bien dire que les listes de priorité seront

complètement vides après cet exercice!

Pour ceux et celles qui pensaient refuser une permanence cet été et choisir en haut de la liste de priorité des précaires, l'exercice risque d'être un peu plus périlleux! En

effet, la tâche visée risque d'être offerte dans le nouveau statut E2. Mais choisir ce nouveau statut plutôt qu'une chaise bien à nous viendra avec son lot de désagrément. Il faut donc en être bien conscient lorsqu'on exercera notre choix!

Trois sessions d'information offertes par le SEHR (CSQ)

Chaque année, à peu près au même moment, le SEHR (CSQ) offre des rencontres d'informations, tant pour les enseignants à statuts précaires que pour les nouvellement en poste, au sujet des différentes séances d'affectations tenues par le Centre de services.

Assurance-emploi

Une séance d'information au sujet de l'assurance-emploi sera également offerte aux membres qui remplissent, pour la première fois, une demande de chômage. Elle aura lieu le mercredi 12 juin dès 16 h 30, par Teams. Vous y apprendrez les règles de base, comment remplir la demande et comment déclarer ses revenus.

Lors des rencontres sur les séances d'affectation, vous apprendrez les mécanismes et règles régissant ce type de séance, la différence qui existe entre ancienneté et

expérience ainsi que les règles pour le choix de tâche et celles pour l'embauche au début du mois de juillet.

La session d'information pour l'affectation des enseignants en poste aura lieu le mercredi 29 mai prochain, 16 h 30 soit une semaine avant la séance d'affectation.

La session d'information pour l'affectation des enseignants à statut précaires aura lieu le mercredi 19 juin par Teams dès 16 h 30 également.

Journées pour la correction des épreuves ministérielles en 2023-2024

À chaque fin d'année scolaire, nous autres enseignants nous dirigeons vers un marathon de plus en plus effréné, tentant de couvrir le programme en entier, de terminer les demandes de classement d'élèves, d'effectuer les choix de tâche et de matériel pour l'année scolaire à venir,

mais aussi de terminer les corrections des diverses épreuves dans les temps prescrits!

Ce n'est pas pour rien que plusieurs enseignantes et enseignants terminent l'année scolaire totalement éreintés et consacrent le début de leurs vacances à se remettre simplement de ces dernières semaines bien remplies!

Niveau	Épreuves	Mesure 15130	Annexe 5	Total des journées de libération
4 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée	Une demi-journée	Une journée et demie
6 ^e année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et mathématique	Une journée	Une journée	Deux journées
2 ^e année du secondaire	Épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement (écriture)	Une demi-journée par groupe		Une demi-journée par groupe
5 ^e année du secondaire	Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion	Une demi-journée par groupe		Une demi-journée par groupe

À cela s'ajoute, pour les titulaires des niveaux et matières concernés, la correction des épreuves ministérielles. Cette correction fait l'objet d'allocations budgétaires spéciales en vue de permettre aux enseignantes et enseignants responsables d'un groupe d'être libérés pour ce faire. Bien que cette libération ne compense pas entièrement le temps consacré à cette besogne, c'est tout de même un premier pas apprécié pour ceux et celles qui en bénéficient. Vous pouvez

constater les libérations auxquelles vous aurez droit cette année dans le tableau de la page 2.

Il est à noter que certaines mesures permettent les libérations pour les titulaires des groupes à plus d'une année d'études, dont une partie du groupe est soumis aux épreuves ministérielles. Dans le doute, faites-en la demande à votre direction!

Vous prenez votre retraite : avez-vous pensé aux assurances ?

Ça y est, vous y êtes, la retraite vous ouvre enfin les bras ! Tout empressé que vous soyez d'achever votre carrière, plusieurs décisions vous attendent avant de franchir le fil d'arrivée vers votre deuxième vie et les options en assurance en font partie.

Avant de vous libérer du contrat avec l'assurance collective Alter Ego, il serait bon de réfléchir sérieusement à ce que cela implique.

Il est intéressant de savoir que dans le cas d'une retraite en mai ou en juin, votre couverture en assurance collective se poursuivra jusqu'au 31 août. Passé cette date, vous aurez 90 jours pour choisir d'adhérer à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et à ASSUREQ, le régime complémentaire en assurance médicament et vie de l'AREQ. Notez que le SEHR assume les frais d'adhésion à l'association la première année, et ce, pour tous ses membres.

Une assurance complémentaire, pourquoi ?

À la retraite, toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec sont couverts par le Régime public d'assurance médicaments du Québec, mais saviez-vous que celui-ci ne couvre pas tous les médicaments ? Le régime complémentaire de l'AREQ rembourse à 80 % plusieurs médicaments non couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ce qui représente près du double de ceux couverts par le régime public.

Si vous possédez une couverture collective en assurance vie avec Alter Ego, différentes options de transformation vous sont offertes afin de poursuivre votre protection lors de la retraite.

De plus, ASSUREQ ne rembourse pas seulement les mé-

dicaments, elle vous couvre, comme le régime collectif SSQ, en assurance voyage et pour tout transport d'urgence.

Couverture en plus de l'assurance médicaments

Vous pourriez également évaluer l'intérêt d'adhérer au régime complémentaire Santé+

Enfin, votre personne conjointe peut avoir accès à ASSUREQ si vous l'inscrivez et pourra maintenir ses protections si vous décédez.

Ne négligez pas de vous renseigner sur vos options, et ce, même si vous êtes couvert par votre personne conjointe. Vous pourriez adhérer à ASSUREQ, tout en vous exemptant de l'assurance maladie, jusqu'à sa retraite, et ainsi conserver la possibilité de réintégrer le régime à ce moment. À défaut de prendre cette précaution, vous risquez de ne plus être admissible à certaines protections d'ASSUREQ en cas de séparation, ou si votre conjoint n'a plus accès à une telle protection en quittant le monde du travail.

Chaque année, le SEHR offre aux futurs retraités de l'année, une session d'information animée par l'AREQ afin d'obtenir l'information nécessaire pour ne pas manquer le bateau. Les dates sont habituellement annoncées en début d'année scolaire dans le Bulletin du SEHR.

Aux naufragés qui n'auraient pas assisté à cette formation, une journée spéciale d'information est également

offerte au moment de la rentrée scolaire pour les nouveaux retraités. Tous les membres ayant adhéré à l'AREQ reçoivent une invitation personnalisée.

Pour toute information au sujet des assurances pour retraités, vous pouvez communiquer avec monsieur Robert Godin au (450) 347-7764.

Vous cherchez des assurances adaptées à vos besoins?

Trouver les bonnes assurances pour votre véhicule, votre domicile et votre entreprise peut prendre du temps, alors pourquoi ne pas choisir un assureur qui fait déjà équipe avec la CSQ pour vous offrir des avantages exclusifs?

En choisissant La Personnelle, vous obtiendrez :

- Des tarifs exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public +
- Un service hors pair d'agents en assurances de dommages qui en font plus pour vous

1-Statistiques internes de La Personnelle : Nombre approximatif de titulaires de police qui ont renouvelé leur police lorsque celle-ci est arrivée à échéance, du 1er janvier au 30 juin 2023. Le taux ne comprend pas les annulations et les résiliations à mi-parcours.

Découvrez pourquoi 99 % de nos clients renouvellent leurs assurances avec nous chaque année¹. Obtenez une soumission dès aujourd'hui 1 888 476-8737 csq.lapersonnelle.com




laPersonnelle

Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives



En savoir plus

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La PersonnelleMD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)